

sa famille. Je crois qu'il est reconnu que 63 p. 100 des familles de dix enfants ou plus habitent la province de Québec.

Mettons en regard de cela le cas de la Colombie-Britannique, où les familles sont peu nombreuses et où 40 p. 100 de ces familles ne comptent pas d'enfants chez elles. Lorsque huit provinces se rendront compte qu'elles payent des impôts pour le bénéfice d'une seule province, cela n'accroîtra-t-il pas davantage cette désunion qui a ébranlé le pays d'un océan à l'autre, parce que le Gouvernement aime mieux écouter la voix puissante de cette même province qui a refusé d'accomplir sa juste part dans la lutte contre l'ennemi commun?

Eh bien! monsieur l'Orateur, s'il y a des gens qui peuvent semer la désunion dans le pays, ce sont des gens comme le député de Parkdale. L'honorable député de Parkdale oublie que, récemment, c'était un Canadien français, le major Triquet, qui recevait la Croix Victoria. Il oublie également les pertes subies dans cette guerre par les Canadiens français. S'il consultait, chaque jour, les listes qui nous fournissent nos pertes en soldats, il verrait qu'en particulier les Canadiens français ont subi des pertes considérables en hommes en Sicile, en Normandie et ailleurs. Il verrait que le 22ième a noblement combattu et que le Régiment de Québec a pratiquement été fauché. C'est ce même monsieur qui vient dire en cette Chambre et à la face du pays, que la province de Québec ne devrait pas participer aux allocations familiales que le Gouvernement a décidé de faire adopter, parce que les Canadiens français de la province de Québec n'ont pas fait leur devoir. Tant que nous aurons dans ce pays des fanatiques et des impérialistes de cette trempe, il sera difficile de parler de l'unité au Canada.

Je n'insisterai pas davantage, mais je répéterai encore une fois que ce sont ces mêmes messieurs qui n'hésitent pas à trouver que l'on ne paye pas un tribut assez élevé à l'Angleterre, qui trouvent que l'on n'envoie pas suffisamment d'hommes pour se faire casser les reins en terre étrangère, que ce sont ces mêmes personnes qui, aujourd'hui, ne veulent pas voter deux cents millions pour conserver et garder au pays ce que nous avons de meilleur. Avec les allocations familiales, il sera donné aux familles nombreuses un grand encouragement et nous pourrions nous passer d'immigrés après la guerre. Il vaut mieux s'occuper de notre capital humain au Canada, dépenser pour le conserver et le garder que de payer des montants fabuleux pour faire venir des immigrés d'outre-mer.

Personnellement, monsieur l'Orateur, j'approuve le projet de loi et j'espère que le gouvernement qui sera au pouvoir lorsque le bill que nous étudions présentement sera devenu loi saura l'appliquer avec justice et équité pour tous.

(Traduction)

M. T. REID (New-Westminster): Je désire en ce moment m'associer à ceux qui ont appuyé la mesure présentée à la Chambre par le premier ministre (M. Mackenzie King), je veux dire les allocations familiales. Dans les quelques minutes à ma disposition, je veux dire qu'il me semble fort singulier que la plupart de l'opposition faite à ce projet de loi a été formulée par ceux qui, à ma connaissance, n'ont jamais connu les misères de la pauvreté. Je trouve vraiment extraordinaire que ceux qui ont connu les douceurs de la vie soient précisément ceux qui protestent le plus contre cette mesure. J'ai remarqué aussi que, dans le discours qu'il a prononcé contre cette mesure, le chef du parti conservateur (M. Graydon), bien qu'il se dise cultivateur, n'a aucunement fait allusion au fait que cette mesure sera avantageuse à une classe de la société plus encore qu'à toutes les autres, celle des ouvriers du sol. L'homme qui se dit cultivateur a fait des discours et dirigé des diatribes contre cette mesure, mais il n'a pas mentionné qu'elle sera très avantageuse à la classe à laquelle il appartient.

On a déclaré dans le pays que cette mesure sera plus avantageuse à certaines provinces qu'à d'autres. L'autre soir, je me suis donné la peine d'examiner un relevé du nombre des enfants dans les diverses provinces. J'ai obtenu un état du Bureau de la Statistique dont voici une brève analyse: Il y a au Canada environ 3,409,911 enfants âgés de moins de seize ans.

M. WRIGHT: D'après le recensement de 1941?

M. REID: Oui. Voici comment ils sont répartis dans les différentes provinces du Canada: Dans l'Île-du-Prince-Edouard il y en a 30,484. La proportion des enfants de moins de 16 ans par rapport à la population totale est de 32 p. 100. Dans la Nouvelle-Ecosse, la population est de 577,962. La proportion des enfants de moins de 16 ans est de 30 p. 100. La population du Nouveau-Brunswick est de 457,401. La proportion des enfants de moins de 16 ans est de 30 p. 100. Dans la province de Québec, le nombre des enfants de moins de 16 ans est de 1,133,137; la proportion des enfants de moins de 16 ans y est de 35 p. 100. La province d'Ontario compte 988,933 enfants de moins de 16 ans. La proportion y est de 28 p. 100. Le Manitoba compte 204,684 enfants et la proportion est de 28 p. 100. La Saskatchewan compte 286,821 enfants de moins de 16 ans et la proportion s'établit à 32 p. 100. Dans l'Alberta, il y a 243,547 enfants de moins de 16 ans et la proportion y est de 31 p. 100. La